## DEPARTEMENT DE LA VIENNE COMMUNE D'USSEAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'USSEAU

## **SÉANCE DU 30 AOUT 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal ROCHER, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs ROCHER, ROY, HAMOIR, de BRIDIERS, RICHARD, RABUSSEAU, VERCRUYCE, VOISIN, BRANOWSKI, GUERIN NAUDIN et DUPUIS.

Absents excusés: Madame GALINEAU et Messieurs RAHAJARIZAFY et FOUCAULT

Madame GALINEAU a donné pouvoir à M. ROCHER

Madame RABUSSEAU Céline a été élue secrétaire.

PROJET DE MISE A 2X3 VOIES DE L'AUTOROUTE A10 ENTRE POITIERS SUD ET VEIGNE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROCEDURES RELATIVES A L'UTILITE PUBLIQUE, A LA MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME, AU PARCELLAIRE ET A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du projet de mise à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers Sud et Veigné, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire sollicite l'avis du conseil municipal sur les procédures relatives à l'utilité publique, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, au parcellaire et à l'autorisation environnementale.

Après présentation du projet par Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au projet sous réserve de la mise en place des dispositifs anti-bruit annoncés dans le projet et que soit réétudiés :

- les points sensibles en matière d'acoustique des lieux-dits le Moulin d'USSEAU et la Binotière,
  - les essences des haies pare-lumière.

SOUS - PREFECTURE
DE CHATELLERAULT
RECULE

1 3 SEP. 2017

Nº 0 0 2 6 0 2

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus Au registre sont les signatures

ascal ROCHER